

Atelier de validation de l'étude sur les mesures de substitution à l'emprisonnement des mineurs délinquants

Mener une concertation entre les partenaires concernés par les droits de l'Enfant en vue de valider les textes réglementaires portant sur les moyens de substitution à l'incarcération des mineurs délinquants est l'objectif d'un atelier ouvert hier à Nouakchott par le ministre de la Justice.

Ouvrant l'atelier organisé par son département avec la collaboration de l'UNICEF, le ministre de la Justice a souligné l'attention primordiale que le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya accorde à la protection des enfants et mis l'accent sur l'importance de l'atelier dans l'édification d'une société instruite où l'enfant bénéficie de l'ensemble de ses droits sociaux, culturels et moraux dans un Etat où règnent la justice et l'égalité.

Notre pays a ratifié la convention internationale des Droits de l'Enfant qui stipule que les pays signataires doivent veiller, dans leur manière de traiter les enfants, à éviter au maximum le recours aux tribunaux.

Lire page 4

Atelier de validation de l'étude sur les mesures de substitution à l'emprisonnement des mineurs délinquants

Les travaux de l'atelier de validation de l'étude sur les mesures alternatives à la détention des enfants en conflit avec la loi ont débuté mardi à Nouakchott.

Organisée par le ministre de la Justice avec la collaboration de l'UNICEF, la rencontre sera l'occasion pour les participants de mener une concertation entre les partenaires concernés par les droits de l'Enfant, en vue de valider les textes réglementaires portant sur les moyens de substitution à l'incarcération des mineurs délinquants et bénéficie à près de 60 par-

délinquance figurent à la tête des préoccupations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

M. Diabira Bakari a ensuite remercié l'UNICEF pour les efforts qu'elle mène en faveur de son département en particulier en ce qui concerne les mineurs délinquants.

Auparavant, le docteur Herve Perez, représentant de l'UNICEF par intérim avait pris la parole et mis l'accent sur la problématique des enfants en difficulté avec la justice qui constitue un axe principal et délicat au niveau des pro-



participants concernés.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par M. Diabira Bakari, ministre de la Justice, qui a prononcé un discours dans lequel il a mis l'accent sur l'importance de l'atelier dans l'édification d'une société instruite où l'enfant bénéficie de l'ensemble de ses droits sociaux, culturels et moraux dans un Etat où règnent la justice et l'égalité.

Le ministre a dit que la protection des enfants et le traitement de leur

grammes des Nations-Unies concernant la protection des enfants.

La convention internationale des Droits de l'Enfant que la Mauritanie a ratifié stipule, a souligné le responsable onusien, que les pays signataires doivent veiller, dans leur manière de traiter les enfants, à éviter au maximum le recours aux tribunaux.

La cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministre de la Justice.